



Stop ou Encore ?

Loi Macron et autres ... Projets en cours et à venir ...

Après le passage en force du gouvernement à l'assemblée nationale, le texte du projet de Loi Macron est arrivé devant le Sénat qui en aggrave le contenu.

Quelques exemples : concernant le travail dominical, les sénateurs ont ouvert la possibilité à l'employeur d'imposer le travail le dimanche sans accord collectif. Les accords de maintien deviennent un dispositif dit « offensif », qui permet à l'entreprise, même en pleine santé économique, d'imposer aux travailleurs une nouvelle organisation du travail et une baisse de salaire.

Les sénateurs ont supprimé toutes les peines de prison prévues pour l'employeur en cas d'entrave sur la constitution ou sur le fonctionnement des IRP (institutions représentatives du personnel). Sur ces sujets, toutes les revendications du Medef ont été entendues.

Notons qu'un des représentants du MEDEF n'est autre que ... Claude Tendil !

Pourtant le 9 avril, des centaines de milliers de salariés ont fait grève partout en France et ont manifesté à l'appel des confédérations FO et CGT (ainsi que FSU et SUD) pour exiger le retrait des différents projets de lois qui n'ont qu'un seul objectif : répondre aux exigences du Medef en privant progressivement les salariés de tous leurs droits et acquis !

Mais il n'y a pas eu un mot dans les médias français, ni avant, ni pendant ni après la grève ! Cela pose la question de **l'indépendance de la presse en France**. Il est vrai qu'elle est contrôlée financièrement par de grands groupes privés qui applaudissent et soutiennent la Loi Macron comme au bon vieux temps de la propagande ...

Le projet Macron poursuit et aggrave la Loi dite de « sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2013 qui permet aux employeurs de licencier même s'ils n'ont pas de difficulté économique. Les salariés d'AIG en font les frais aujourd'hui puisque cette entreprise d'assurance, succursale de la multinationale AIG, a engagé un plan, dit « de sauvegarde de l'emploi », de licenciement d'un quart de ses effectifs tout en affichant d'excellents résultats.

Et pire encore, en catimini, le Sénat a adopté récemment en séance de nuit un amendement , auquel E. Macron a donné un avis favorable, visant à proposer une énième réforme et simplification du code du travail et tout cela dans un délai d'un an !

La confédération FO s'insurge contre cette nouvelle tentative de remise en cause des droits individuels et collectifs des travailleurs.

Pour FO, il n'est pas question de baisser les bras et de renoncer au Code du travail.

Les revendications demeurent, celle du retrait de ce projet de Loi Macron, du retrait de la Loi de juin 2013 et du pacte d'austérité, celle du blocage de toutes les régressions sociales et désastreuses pour l'économie que le gouvernement prépare.



Secret Défense ...

CE – Expertise Informatique, suite ...

Rappelons-nous ... il y a quelques semaines, des centaines de salariés ont signé une pétition FO et CGT adressée au secrétaire du CE pour réclamer une expertise sur l'informatique (production et études) et l'arrêt des délocalisations. Dès le début, la CFDT s'est opposée à cette expertise parce qu'elle refuse de s'opposer aux délocalisations.

Cependant grâce à votre soutien et vos signatures, nous avons réussi à faire en sorte qu'une expertise informatique soit mise aux votes lors de la consultation CE sur la mise en œuvre des centres de services.

Ainsi une expertise a finalement été votée au CE DMSMO du 5 mai ... MAIS contre toute attente, expurgée des questions les plus importantes !

Pourquoi ? Tout simplement, et une fois encore, pour répondre aux exigences et à la demande insistante de la Direction et donc avec l'aval des élus CFDT, CGC et UNSA ...

Les points (demandés initialement) **mais finalement retirés de l'expertise sont les suivants :**

- Les budgets informatiques sur les exercices 2013, 2014 et 2015,
- L'étude des enjeux techniques (normes et sécurité), économiques (coût, économies et risques), les délocalisations et transformations en cours, les centres de services au sein de la production informatiques,
- Étude Gras-Savoie sur les risques relatifs à la création de Data Centers européens ,
- Appel d'offres pour la mise en place de centres de services offshore (2013).

Alors qu'est – ce que la Direction cherche à cacher ?

Pourquoi interdire l'examen de la réalité, des enjeux, des budgets, des délocalisations en cours, comme s'il s'agissait d'un « secret défense » ? Pourquoi le CE refuse-t-il de soumettre à expertise les risques que les délocalisations de l'informatique font peser sur l'entreprise, sur son avenir et celui des salariés ?

Pourquoi n'arrive-t-on pas à obtenir les informations dont les salariés ont besoin et qu'ils réclament ?

Notre syndicat FO ne renoncera pas à lutter contre les délocalisations et externalisations afin de préserver l'emploi dans la filiale française de Generali. Par ailleurs, notre fédération, FEC FO, avec le syndicat CGT de Generali ont saisi le Tribunal d'instance de Paris 9ème pour obtenir l'intégration de la succursale française de GIS dans notre UES Generali France Assurances. Le Tribunal se réunira le 27 mai 2015. A suivre ...

Écoutes et enregistrements des communications = Attention Danger !



Les élus FO ont réclamé à la Direction de s'engager à ne pas utiliser les écoutes et enregistrements dans le cas d'une procédure disciplinaire (ni dans le cadre d'une procédure prud'homale) mais la Direction refuse ! **FO en appelle à toutes les organisations syndicales pour soutenir ENSEMBLE cette revendication élémentaire et légitime**, protectrice pour les salariés, sachant que cet engagement a déjà pu être obtenu dans d'autres compagnies d'assurances, **ALORS POURQUOI PAS A GENERALI ?**

A nos lecteurs

Il est bien évident que nous ne pouvons pas aborder tous les thèmes d'actualité dans des tracts de deux pages tant ceux-ci sont actuellement nombreux aussi bien sur le plan national, celui de la Branche Assurance que sur le plan de l'entreprise Generali.

C'est la raison pour laquelle nous écrivons aussi des **lettres d'informations régulières plus complètes et plus détaillées** que nous adressons à tous les salariés de Generali qui nous en font la demande, alors n'hésitez pas à nous contacter pour la recevoir ! **A très bientôt !**